

VIOLENCES CONJUGALES

1. DEFINITION

Tout comportement répétitif ou susceptible de se répéter au sein d'une relation intime, présente ou passée, entre deux personnes, qui porte atteinte à l'intégrité physique, psychologique, sexuelle et/ou à la liberté de l'une d'entre elles et qui peut avoir des conséquences pour les autres membres de la famille, et en particulier pour les enfants¹.

2. CARACTERISTIQUES

- ◆ un processus de longue durée à caractère répétitif, avec souvent une escalade en gravité et en formes
- ◆ une relation de pouvoir asymétrique (sentiment du partenaire que l'autre lui «appartient»)
- ◆ une relation qui entraîne une perte d'autonomie, une perte de confiance en soi, un sentiment de culpabilité ou de honte chez la personne victime
- ◆ un processus cyclique, connu sous le nom de "cycle de la violence"
 - ↳ **Montée de la tension** Peur chez la personne victime évitant toute contrariété
 - ↳ **Crise et agression** (verbale, physique ou sexuelle) C'est souvent le seul moment durant lequel une demande est exprimée; le sentiment de choc est suivi par la négation ou la minimalisation des faits
 - ↳ **Rémission et espoir** L'auteur tente de renouer la relation, la personne victime espère que tout s'arrange

3. ATTITUDE

- ◆ Prenez au sérieux tous les signes, même vagues
- ◆ Posez la question de la violence : peu en parlent spontanément
- ◆ Soyez attentif aux sentiments et aux émotions durant les entretiens
- ◆ Montrez votre intérêt : ouverture, neutralité, empathie et disponibilité sont essentielles
- ◆ Ne réagissez pas avec une intention d'action directe (attention aux représailles)
- ◆ Indiquez clairement que des limites acceptables sont dépassées et que vous considérez les faits comme violents
- ◆ Distinguez les actes posés de la personne qui les pose
- ◆ Ne tentez pas de résoudre seul tous les problèmes : concertez-vous et collaborez avec l'aide spécialisée
- ◆ Prenez contact vous-même avec la personne victime après un délai convenu

Restez toujours au courant de l'accompagnement et du suivi de la personne

4. FORMES

- ◆ **Psychologique** : par exemple, humilier, rabaisser, dévaloriser, contrôler, isoler, ignorer l'autre
- ◆ **Verbale** : par exemple, injurier, insulter, crier
- ◆ **Economique** : par exemple, contrôle du budget familial, entrave au travail extérieur et à l'accès à l'argent
- ◆ **Physique** : par exemple, gifler, donner un coup de poing, étrangler
- ◆ **Sexuelle** : par exemple, user de la force pour avoir un rapport sexuel, humilier l'autre pendant le rapport

5. RISQUES ET SIGNES

Attention aux éléments suivants

Facteurs de risque	➤ Jeune âge des partenaires, grossesse ou enfants en bas âge, séparation, garde ou droit de visite, antécédents de violences familiales, abus d'alcool ou drogues
Plaintes	➤ Vagues, contradictoires ou répétitives (personne victime et enfants) : douleurs (céphalées persistantes, maux de dos); plaintes psychosomatiques (maux de tête, difficultés de concentration ou troubles du sommeil); plaintes gynécologiques; aggravation d'une pathologie chronique pré-existante
Signes physiques	➤ Lésions d'âges différents, d'aspect répétitif, avec explication vague, à topographie suggestive (visage, crâne, cou, points de préhension); gêne à l'examen, notamment gynécologique... ; lésions gynécologiques ou pathologies gynécologiques répétitives ou mal contrôlées (MST...)
Signes psychiques	➤ Troubles émotionnels (colère, honte, dévalorisation, sentiment d'impuissance, de culpabilité), tendances dépressives et désespoir, idées suicidaires, troubles du comportement ou alimentaires (boulimie, anorexie)
Signes liés à l'auteur	➤ Refus de collaboration, indifférence et minimisation des faits, surprotection de la personne victime (l'isole ou insiste pour être toujours présent), problèmes psychologiques (irritabilité, dépression, troubles de la personnalité, gentillesse démesurée)
Signes liés à l'enfant	➤ Troubles émotionnels, troubles du comportement et de la conduite, troubles psychosomatiques

*Les risques, plaintes et signes sont non spécifiques
La violence se trouve dans tous les milieux sociaux*

Pour des informations plus détaillées, consultez le guide sur le site www.health.fgov.be

(1) KUMPS, N. Définition élaborée à la demande de l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, Rapport provisoire - Janvier 05

6. APPROCHE DES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES

A. Identifier les violences

Posez des questions concrètes, spécifiques, mais neutres; montrez de l'empathie

Commencez par des questions concernant les plaintes, ensuite concernant la relation de couple

Prenez en considération la souffrance de la personne, posez des questions directes. Des phrases types peuvent aider, à savoir :

- Troubles vagues «Comment cela se passe-t-il à la maison ? Y a-t-il des tensions ? »
- Suivi de grossesse «Il n'est pas rare lors de grossesses qu'il y ait des tensions, voire de l'agressivité ou de la violence dans les familles, souvent nous passons à côté, c'est pourquoi je pose cette question à toutes mes patientes enceintes...»

B. Evaluer

Gravité	➤ Type de violences, aggravation et fréquence, présence des enfants lors des scènes de violence
Danger	➤ Sécurité immédiate, risque léthal (présence d'armes, menace de mort,...), risque suicidaire, isolement
Contexte familial et social	➤ Enfants au foyer ou vivant ailleurs, état civil, statut légal (demandeur d'asile, ...), situation sociale, prise d'alcool ou de drogues (auteur et/ou personne victime), situation de précarité ou de vulnérabilité
Réactions psychologiques	➤ Troubles émotionnels (honte, anxiété, désespoir), dépression, troubles du comportement ou alimentaires
Ressources	➤ Situation financière, emprise du conjoint (dépendance affective, ...), existence de personnes-ressources ("Avez-vous des personnes de confiance dans votre entourage, un endroit où vous réfugier ?")

C. Soigner : conseiller et assister

1. Enoncez votre souci et votre disponibilité; nommez clairement les violences

«Je pense que vous subissez des violences», «Avez-vous déjà pensé que vous subissiez des violences ?»

N'utilisez pas les termes 'battue', 'maltraitée', 'victime', 'agresseur' pour garder l'impartialité des observations

2. Faites le lien avec les plaintes

3. Informez la personne de ses droits

4. Clarifiez votre rôle et vos limites, rappelez la confidentialité des entretiens

5. Indiquez les aides spécialisées envisageables

6. Aidez la victime à choisir quelle piste de solution est la plus adéquate pour elle

7. Valorisez la victime dans son autonomie; aidez-la à reprendre en charge sa vie et celle de ses enfants

8. Etablissez un scénario de protection :

- Identifiez les facteurs déclenchant les violences
- Déterminez les conduites à mettre en place à ce moment-là
- Réfléchissez aux «portes de sortie» en cas de violences physiques
- Fournissez des n° de téléphone importants en cas d'urgence (évoquez les lieux d'accueil neutres disponibles)
- Identifiez la (ou les) personne(s) de confiance chez qui il est possible de laisser un sac de départ avec (copie) des papiers d'identité, des documents personnels, des certificats médicaux, de l'argent et des vêtements
- Informez les enfants des conduites à tenir lors d'incidents de violence (personne chez qui se réfugier,...)

9. Pour l'accompagnement de l'auteur de violences et pour le médecin traitant du couple, voir le guide sur www.fgov.be

D. Assurer le suivi

1. Notez dans le dossier médical

➤ Séparez clairement les données objectives et l'histoire subjective

➤ Indiquez la compatibilité entre les lésions observées et le récit de la personne sans préjuger de l'imputabilité des faits

➤ Le dossier médical doit comporter, en plus de la date et de la signature sur chaque page :

- la description exhaustive des lésions constatées en respectant les termes médicaux appropriés; un schéma est souvent utile, une photo est conseillée en cas de blessures graves ou étendues (+ objet permettant la mesure)
- la liste des examens et des démarches complémentaires proposés
- les conséquences fonctionnelles : répercussions psychologiques et physiques des violences
- l'incapacité de travail

2. Etablissez un certificat médical spécifiant :

➤ l'identification de la personne victime, du médecin, la date et l'heure de l'examen, la signature du médecin sur chaque page

➤ s'il y a gravité ou danger imminent (les instances publiques prendront des mesures nécessaires)

➤ la durée de l'Incapacité de Travail Temporaire (ITT) : elle démontre la gravité de la violence en cas de plainte et se rapporte aussi bien à un travail professionnel qu'à un travail ménager, à la garde d'enfants ou à des occupations de loisirs

➤ la mention "sous réserve de complications ultérieures", si effectivement des complications (notamment psychologiques) sont à craindre

Le certificat sera remis personnellement à la personne et une copie sera conservée dans le dossier médical

Si le/la patient(e) porte plainte, les données médicales seront uniquement transmises sous pli fermé en indiquant « secret médical » sur l'enveloppe

3. Suivez activement la personne victime et collaborez

- ◆ En accord avec la personne, travaillez avec le réseau spécialisé dans ce domaine
- ◆ Restez impliqué dans toutes les étapes de l'accompagnement de la personne
- ◆ N'hésitez pas à prendre contact avec la victime selon les modalités convenues

Les Maisons d'accueil et d'hébergement . Les Services d'Aide, d'Assistance ou d'Accueil aux Victimes offrent une aide psychologique et juridique aux personnes victimes d'infractions, d'agressions, de violences et de traumatismes divers (vol, viol, accidents, ...) ainsi qu'à leurs proches. Certains Services de Santé Mentale et Centres de Planning Familial sont orientés vers l'aide aux personnes victimes et auteurs de violences.

Les Services de prise en charge des auteurs de violences. Pour des informations plus détaillées, consultez le site www.fceds.be

Coordination provinciale - volet violence : Brabant wallon : 010/236232 - Bruxelles-Capitale : 02/8003654 - Hainaut : 071/447279

Liège : 04/2379306 - Luxembourg : 063/212751 - Namur : 081/729584